



FAIRE EXÉCUTER UNE EXEQUATURE FRANÇAISE PAR UN CONSUL DE FRANCE A

Par **HUOT MARINA**, le 14/11/2017 à 21:24

J'ai obtenu une exéquatour rendant exécutoire sur le territoire francais une ordonnance de garde d'un enfant délivrée par le tribunal hors classe de dakar.

J'ai adopté à dakar un bebe, le tribunal de DAKAR ne pouvant enrôler l'adoption à cause des suspensions actuelles suite à la convention de lahaye, m'a délivré une ordonnance de garde pour la sécurité de l'enfant.

Le tribunal francais a rendu par exequatour cette ordonnance de garde exécutoire sur le territoire francais.

Malgré cela le consul de France a DAKAR ne veut pas me délivrer de visa.

Puis je obligée le Consul a exécuter cette décision en Mr délivrant un visa en urgence, et comment faire ?

MERCI DE ME RÉPONDRE C'EST URGENT

BERNADETTE

Par **youris**, le 15/11/2017 à 10:27

bjr,

comme déjà indiqué, vous pouvez faire un recours auprès de la commission de refus de visa.

salutations